MANAGING THE RESOURCES OF THE FORMER TRACADIE MILITARY RANGE

Report presented to

Mr. Jeannot Volpé

Minister of Natural Resources and Energy

MLA Tracadie Range Committee

February 2000

DelMo
Plan Inc. 20A Robin Street West, Caraquet, N.B. E1W 1A7 Tel.: 727-2568 E-mail: delmo@nbnet.nb.ca

Foreword

Before developing a management plan for the land included in the former Tracadie Military Range, the Minister of Natural Resources and Energy formed the MLA Tracadie Range Committee to gather information on the expectations of local and regional stakeholders and to make recommendations on the following points:

- what uses should be made of the range;
- which areas of the Range to set aside for what uses, i.e. land classes;
- how each class of land should be managed;
- whether current management practices for various land classes are appropriate.

The members of the Committee were:

- Mr. Elvy Robichaud, MLA for Tracadie-Sheila, Chair
- Mr. Paul Robichaud, MLA for Lamèque-Shippagan-Miscou
- Mr. Réjean Savoie, MLA for Miramichi Bay
- Mr. Louis-Philippe McGraw, MLA for Centre-Péninsule
- Mr. Joël Bernard, MLA for Nepisiguit
- Mr. Bernard Thériault, MLA for Caraquet

This document reports on the work of the MLA Tracadie Range Committee. It contains four sections.

Part A: Description of the land, its resources, and potential.

Part B: The public's expectations and recommendations concerning the development of the land and resources of the former Tracadie military range.

Part C: Environmental, social, and economic principles of sustainable development of the land.

Part D: The Committee's recommendations to the Minister of Natural Resources and Energy with a view to the conservation and development of the land and resources of the former military range.

i

Acknowledgments

The Committee members wish to thank all stakeholders who expressed their opinions during the public hearings and round tables. Their comments on the development and conservation of resources and the land of the former military range contributed greatly to the writing of this report.

We would also like to thank Jean-Camille Degrâce, Danny Gay, and Denis Landry. Their questions and comments were very constructive and essential to the smooth operation of the public consultation process.

ii

Table of Contents

FOREWORD i
ACKNOWLEDGMENTS ii
SUMMARY 1
INTRODUCTION 3
PROCESS 4

PART A The Former Tracadie Military Range 5

Resources 5
Forested Lands 5
Cleared Lands 6
Aggregates 6
The Big Tracadie River Valley 7
Archaeological Sites 8
Ecological Classification of the Land 8
Buildings and Infrastructures 9

PART B Stakeholders' Recommendations 10

Access to the Land 10
Compensation 11
Land 11
Planning 11
Management 12
Management Concept 12
Development of the Land and its Resources 13
- Forestry 13
- Agriculture 13
- Tourism 14
- Specific Projects 15

PART C Principles of Sustainable Management 16

Sustainable Management of the Land
Managing the land for and by the people 17
Managing the land in terms of the diversity of the natural environment 18
Managing the land in terms of resources and the economy 19
Sustainable management of land in the former military range 20

iii

Management Concepts Considered
Forest Ecosystem Design 21
Model Forests 21
Inhabited Forest 22

PART D The Committee's Recommendations 23

List of Stakeholders 28

References 29

Appendix "A" Map of recommended allocation of land 30

List of Maps
Ownership of land circa 1940 2
Current use of land 2

Photos of Buildings 9

iv

Summary

The land comprising the Tracadie range was expropriated by the Canadian Department of National Defence in 1941. At the time of the expropriation, about 29% of the lands were in freehold ownership, 11% in colonization lots in various stages of development, and the remainder was in Crown ownership (see map no. 1).

The 18,000 hectares of Tracadie Military Range lands were returned to New Brunswick in March 1997. The Department of National Defence agreed to clean up the Range of unexploded ordnance and other contaminants and to stabilize the former dumps by the year 2001. The cleanup schedule and location of the Ammunition Related Areas (ARAs) are shown on map no. 2.

The DND has agreed, once this work has been done, to conduct a deeper level clean-up in areas that would be subject to intensive use, for example, where roads, bridges, or buildings will be located. The provincial government must advise DND where this is required.

No matter how carefully the site is cleaned up, there will always be a possibility that some bombs or shells are still present. Because of this danger, the land should remain public and the uses that can be permitted will be limited. Great care must be taken in what use is made of the land and the carrying out of those activities on the land.

Map No. 1
Tracadie Military Range
Ownership of land circa 1940

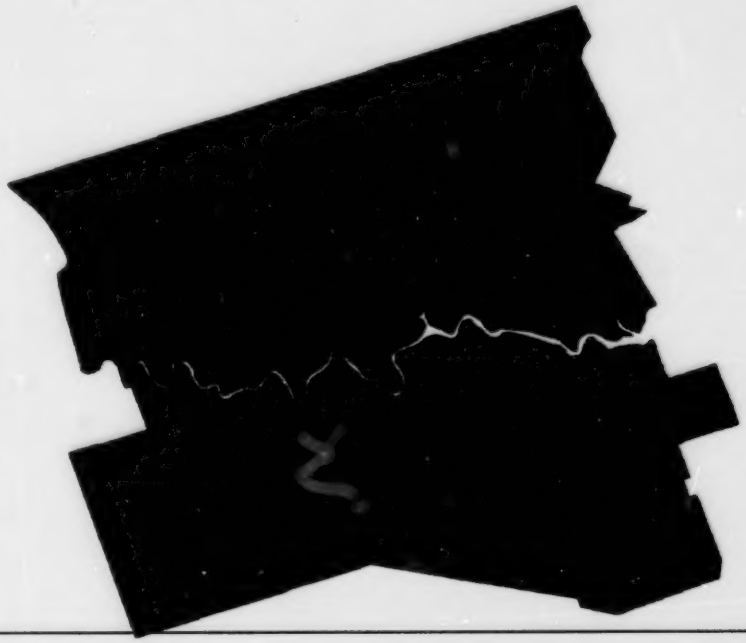

Legend

Freehold land
(5,665.8 ha)

Crown Land
(12,334,2 ha)

Source: DNRE Profile of the former Tracadie Military Range

Map No. 2
Tracadie Military Range
Current use of land

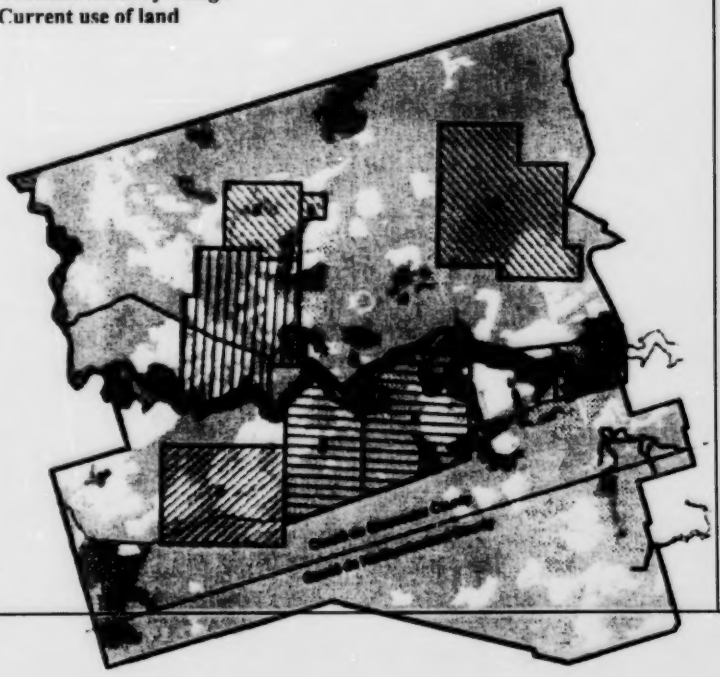

Legend

Classification of Land
- Forested lands
- Cleared Lands
- Silviculture sites
- Tracadie River Valley
- Aggregate deposits
- Wetlands

Infrastructures
- Buildings
- Main roads
- Snowmobile trails
- Cross-country ski trails

Cleared Sectors
- Clearing in 1997
- Clearing in 1998
- Clearing in 1999
- Clearing in 2000

Source: DNRE Profile of the former Tracadie Military Range

2

Introduction

PRINCIPLES FOR MANAGING THE RANGE

In order to help focus the discussion, the Department of Natural Resources and Energy has established a set of principles for the management of the Range, which were presented to the stakeholders for discussion purposes. These management principles are as follows:

- The lands should be managed in a sustainable way so as to benefit existing and future generations.
- The lands should be used for what they are naturally suited.
- The archaeological resources should be preserved.
- The scenic qualities of the river valleys should be protected.
- Only those uses should be made of the land that are least likely to trigger an unexploded ordnance.
- The lands should remain in Crown ownership due to the dangers of UXOs in the Range.

3

Process

The MLA Tracadie Range Committee is seeking to:

- involve the public in the process;
- obtain as much information as possible from the persons and organizations that have an interest in preserving and developing the resources of the range;
- arrive at a consensus on future uses;
- identify the issues that the managers and users of the land will be faced with.

The process selected by the Committee involved six steps:

- a profile of the former Tracadie Military Range;
- a series of public consultations;
- formulation of preliminary management principles;
- establishment of management and development objectives;
- a series of round tables;
- formulation of recommendations.

This deliberation process made it possible to write the present document, which conveys the community's vision of the development and management of the former Tracadie Military Range. The steps that must be completed before beginning to develop and harvest the resources and initiate community management of the land are:

- preparation of a development plan and the establishment of a community management model for the land and its resources;
- consultation between the departments and organizations concerned;
- holding of public consultations on the development plan and community management plan for the military range;
- analysis of the results of public consultations;
- final draft of a development plan and management model for the land and resources of the former Tracadie Military Range;
- development of standards and guidelines.

4

PART A

THE FORMER TRACADIE MILITARY RANGE

RESOURCES

Map No. 2 provides a general overview of the resources of the former Tracadie Military Range. The areas of land classified in each category have been established as follows:

• Forested lands	13,475 ha
• Cleared lands	4,000 ha
• Wetland	525 ha
• Total land in the military range	18,000 ha

Silvicultural practices are being carried out on some of the land, and other sections show potential for aggregate extraction.

Silviculture Sites	
• Plantations on forested lands	600 ha
• Plantations on cleared lands	505 ha
• Pre-commercial thinnings	420 ha
• Total silviculture sites	1,525 ha

Land with potential for aggregate extraction	130 ha

Forested Lands

The present forest of the Tracadie Range is primarily a result of the forest fire history of the Range, previous military activities, and forest operations. The history of frequent forest fires has prevented the development of a mature forest, so as a result, there are only a few small pockets of trees in the mature development classes.

The most recent fire in 1986 burned a large area in the southern portion of the Range that is now growing back predominantly in jack pine. Areas that were not regenerating well after the fires have been planted with jack pine and black spruce. Age sampling has showed that the growth of the jack pine has slowed significantly. Thinning of some of these slow-growth stands has shown improvement in the growth rate.

Young trees make up the majority of the forest. There are significant populations of balsam fir and black spruce throughout the Range. The hardwood component on the Range is primarily in

the northeast portion. Due to the immaturity of the existing forest, there are no Deer Wintering Areas or Mature Coniferous Forest Habitats identified.

The forest was mapped by the Canadian Forestry Service in 1992. At the time, approximately half of the military range was forested land. However, less than one third had any commercial value. The Department of Natural Resources and Energy estimates that without specific forest management, the military range could produce about 18,500m^3 of softwood per year for the next 30 years. After that, production rises to 29,000m^3/year. However, management practices would bring production up to 47,000m^3/year.

Other compatible uses:

- growing and harvesting of trees,
- wildlife habitat,
- fishing, hunting, and trapping,
- back-country camping,
- recreational trails for hiking, cross-country skiing, and snowmobiling,
- passive recreational activities.

Cleared Lands

These lands have been cleared over time of significant vegetation under various disturbances including forest fires, military bombings, and forest operations and are thus in varied states of regrowth. Some areas are still mostly barren, while others are supporting growth of wild blueberry plants. There is potential for commercial blueberry production on those areas where blueberry populations exist. The sectors suited to blueberry production have been identified by staff of the Department of Agriculture and Rural Development and the Department of Natural Resources and Energy.

Other compatible uses:

- hunting and trapping,
- hiking, cross-country skiing, and snowshoeing,
- passive recreational activities.

Aggregates

Aggregate deposits (see Map No. 2) were discovered inside the range. Although they are not high quality deposits, they are important as aggregate resources are in short supply in the Acadian Peninsula. Recoverable reserves are estimated to be 900,000 m^3, or one quarter of the aggregate resources in the region. Extraction of the resource would provide approximately half a million dollars in royalties. The Department of Natural Resources and Energy recommends keeping the military range open to exploration, prospecting, and staking in accordance with the *Bituminous Shale Act*, the *Oil and Natural Gas Act*, the *Mining Act*, the *Quarriable Substances Act*, and the *Underground Storage Act*.

Big Tracadie River Valley

The Big Tracadie River extends approximately 80 kilometres. For public consultation purposes, the Department of Natural Resources and Energy defined the Big Tracadie River Valley as a corridor that includes lands from the shore up to ten metres beyond the top of the banks (1,200 ha). This valley is the most scenic area of the Range and offers excellent development potential.

Inventories done in 1968 showed that the water quality is exceptional. Since there are no rapids or falls, the river is well suited to canoeing. However, due to low water volumes, canoeing is limited to the spring season. The river has very good potential for speckled trout and marginal potential for Atlantic salmon. There have been salmonid enhancement projects since 1968. Current use of the river by the local people is limited to canoeing in the spring and weekend fishing in the summer.

The Department of Natural Resources and Energy recommends that the river should be managed in concert with the management of the other two rivers in the Acadian Peninsula, the Caraquet and Pokemouche. It is also recommended that all of the drainage basin including the smaller brooks within it be protected. Also, a special designation is necessary for the Big Tracadie River Valley because:

- of its microclimate, which allows plants that are normally associated with the warmer temperatures in the southern part of the province to grow there;
- of its scenic qualities that enhance recreational experiences;
- of the need to protect archaeological resources;
- of the need to protect fishery resources;
- of the fact that other uses of the land such as forestry and agriculture are not appropriate due to the steep slopes.

Other compatible uses:

- hiking, cross-country skiing, and snowshoeing;
- boating and canoeing;
- fishing, hunting, and trapping;
- passive recreational activities;
- authorized archaeological activities;
- environmental, archaeological, and historical interpretation;
- facilities associated with public recreational and educational activities.

Archaeological Sites

Eight sites of archaeological significance have been identified on the range. All are located within the area classified as the Big Tracadie River Valley. The shore lands along the Big Tracadie, Little Tracadie, and Portage rivers are considered to have high potential for other archaeological discoveries.

> *The prehistoric artifacts recovered along the Big Tracadie River during the 1995 survey appear to confirm that the area now encompassed by the Tracadie Range was occupied during every major period in prehistory. Collectively, the discovered and undiscovered sites of these occupations have the potential to offer a continuous record of prehistoric culture in northeast New Brunswick. No other region of the Maritimes is currently known to offer such a complete record. [emphasis added]. If the existence of a Paleo-indian [sic] component at the Nathalie site is confirmed, it will be sure to attract the attention of researchers from across Canada and the United States.*[1]

ECOLOGICAL CLASSIFICATION OF THE LAND

There are two ecological classifications are available of the land contained in the Tracadie military range, each of which provides a more detailed overview of the ecological systems. Their inclusion in the planning and management process is of the utmost importance. However, maps of the ecological classifications have not been checked, so work will be required in order to validate the information.

Ecological Land Classification

Ecological land classification is an identification and mapping system for land ecosystems, based on the inventory and analysis of biotic and abiotic factors in the area. A proper understanding of the links that have contributed to the current distribution of ecosystems may lead to more precise predictions of the reaction of these ecosystems to disturbances or future environmental changes.

Ecological Classification of Forested Sites

In contrast to agricultural land, which can be amended in various ways, the inherent fertilization of soil strongly promotes the development of forest ecosystems. Based on climatic and geomorphological data, regolith, and the type of site, the ecological classification of forest sites helps to better anticipate how the forest will behave as a result of management and harvesting.

[1] Dillon Consulting Limited in association with ADI Limited, *Tracadie Range, New Brunswick Unexploded Ordnance Survey and Clearance Plan. Stage III Report*, Volume I - Technical Report, prepared for Canada Department of National Defence, Feb. 1997, pp. 5-60.

BUILDINGS AND INFRASTRUCTURES

The use of the land contained in the Tracadie Military Range for military training resulted in the development of various infrastructures. Several buildings of various sizes and structures are located in different areas on the Range. The largest, situated at the main entrance inside the tourist area, has good potential for use as an interpretation centre or for other similar purposes.

There are two main roads on the military range, which are located on either side of the Big Tracadie River. They run east to west and are approximately 30.5 km in length. Since the military exercises ended, little maintenance has been carried out on the road system. The forestry operations that have taken place in the past few years have left the road system in very poor condition, and it will take a big investment to improve it in terms of current environmental standards.

PART B

STAKEHOLDERS' RECOMMENDATIONS

The Committee held a series of public hearings in various communities adjacent to the military range. This consultation enabled the various stakeholders to express their expectations and recommendations about the development of the land and its resources.

These hearings brought out a certain number of consensuses, which may be summarized as follows:

- Development of the resources of the military range must increase economic activity in the region by creating stable jobs.
- Government authorities are responsible for compensating the region for the social and economic losses caused by fifty years of exclusion.
- The expectations of the population and the needs of the various users must be taken into account in land and resource planning and development.
- There must be decentralized management of the land and its resources that will favour the implementation of a decision-making process adapted to the aspirations, values, and economic needs of the region.
- The resources of the military range must be developed with a concern for protecting the environment.

RECOMMENDATIONS

The Committee received over two hundred recommendations, which have been grouped together under the following topics.

Access to the Land

Right of access to the land of the former military range was raised by several stakeholders. Although the principle is clearly accepted, this right of access could take various forms. The following recommendations were received:

- That the land be returned to those from whom it was expropriated or their heirs, or they should at least be given priority in the allocation of operating leases.
- That the people in the adjacent communities be given a right of access to unleased sections to gather firewood and pick blueberries, and to all the land for hunting, fishing, and other recreational activities.
- That controlled access be given to all of the land.
- That the right of access be limited and comply with the privileges and obligations attached to forestry licences or operating leases.
- That the public have free access to the river for recreational and sporting purposes and that no lease be issued for the river.

Compensation

The stakeholders consider the federal and provincial governments to have a moral responsibility to the public. They believe that the region should be compensated for fifty years of military use of the land. Two forms of compensation are recommended:

- That the land be given back to those from whom it was expropriated or that they have priority in hiring and allocation of operating leases.
- That government authorities invest in the establishment of infrastructures and programs to develop resources.

Land

Although the Committee's mandate was limited to the land in the former military range, some stakeholders recommend changing the way the land is divided. They base their arguments on:

- the tourism potential of the Big Tracadie River;
- the agricultural and forestry potential of this land;
- the need to protect the environment and the archaeological and fishing resources of the Big Tracadie River drainage basin.

Two options are proposed:

- Include the land that was covered by the expansion project in 1990.
- Include all of the Crown Land located to the west of the military range.

Planning

Representatives from the adjacent communities, the recreation and tourism sector, municipalities, and forestry and agricultural producers stress the need for a structured approach to developing the land and resources of the former military range. They recommend:

- The implementation of two levels of planning.
  The first is an overall management plan that would define:
  - the main principles for using the land;
  - areas reserved for specific activities;
  - management methods and structure;
  - responsibilities of the representatives of the public and government sectors called upon to participate in the development and management of the land and its resources.

The second would involve preparing detailed plans for developing and managing the land's forest, agricultural, tourism, and archaeological resources.

- Making Natural Resources and Energy responsible for approving these plans.
- Doing studies on:
  - fisheries resources and habitats;
  - impacts of the link between the two rivers on the Big Tracadie River and on sport fishing;
  - impacts of forestry and agricultural operations on the environment and ecosystems;
  - archaeological sites.

Management

The principles of sustainable management are clearly discernible in the briefs presented. Overall, the stakeholders recommend:

- That the process of developing the land and resources of the military range:
  - involve the local communities and organizations;
  - consider the needs and expectations of the people;
  - favour the rational development of resources by local companies;
  - contribute to the economy of the region through the creation of stable, diversified jobs;
  - let the aboriginal community become involved;
  - protect the environment and preserve biodiversity.
- That a responsible partnership be established for managing and developing the resources and the land.
- That the government remain responsible for common infrastructures, and charge fees for its grants.

Management Concept

Recommendations were also made concerning the concept of land management and resource development activities. Five different structures were proposed.

- The Forest Ecosystem Design (Popple Depot).
- The model forest.
- An administrative board.
- A management board.
- A management committee.

DEVELOPMENT OF THE LAND AND ITS RESOURCES

Forestry

Almost all the stakeholders mentioned developing the forestry resources on the former military range. Although the principle is clearly accepted, suggestions for forest management were quite varied. However, the stakeholders agree overall on the following recommendations:

- That cutting be done by local companies with woodsworkers.
- That forest machinery be prohibited on the military range.
- That the softwood resource on the military range intended for sawlogs and lumber be available to local sawmills.
- That the aboriginal communities be able to participate in harvesting the resource.

Stakeholders in this sector recommend two methods of managing forestry activities:

- Licensing system with subcontracting.
- Establishment of multiple-use management partnerships.

Three different concepts of forest management are recommended:

- New Brunswick Forest Management Act.
- Forest Ecosystem Design.
- Model forest concept.

Other recommendations from forestry sector stakeholders:

- That areas with hardwood stands be managed first as a firewood resource for local communities.
- That the Big Tracadie River corridor (1200 ha) be protected against all commercial forestry activity and be used solely for activities that will not have any negative impact.
- That individual allocations of 200 cords of wood be granted.

Agriculture

The agricultural development potential of the former military range is raising a lot of interest. The principle is generally well accepted, but there were varying opinions on the extent and type of development. The stakeholders recommend:

- That the land's potential, economic data, and forest production potential should be the criteria for allocating land for growing blueberries.

- That leases be allocated for an area of 100 acres.
- That this land be made available to people in the adjacent communities through a random draw.
- That the creation of small businesses be promoted for blueberry field development.
- That the possibility of using the more fertile sections for other types of agricultural production be examined.
- That the environmental standards required for blueberry production be met.
- That the blueberry fields not be leased to large companies in order to avoid mechanization of production, which will mean fewer jobs.
- That blueberries be grown on a smaller scale to avoid having 33% of the land devoted to this crop.

Tourism

All stakeholders were behind the principle of creating a "recreation/open space sector" along the Big Tracadie River. The following recommendations were made about developing the tourism potential of the military range:

- That the Big Tracadie River corridor be reserved solely for recreational and tourism development. In this area it would be possible:
    - to develop paths for observing fauna and flora, archaeological interpretation, exercise, or relaxation;
    - to gain access to the river to facilitate supervision;
    - to develop an outdoor centre focused on tourism that would include campsites, outfitters, historic sites, snowmobile trails, nautical activities, etc.;
    - to incorporate the concept of a teaching laboratory or a research laboratory for natural sciences;
    - to integrate the land into the broad concept of the "link between the two rivers."
- That a protected area be established all along the river on the Crown Lands to the west of the camp (1or 2 km wide).
- That protected areas be established on the land occupied by the Gailuron cross-country ski club and a tourism activity centre be developed there.

With regard to tourism activities, the stakeholders recommend:

- Establishing a board made up of representatives of local groups interested in developing the land, for example, municipalities, the departments concerned, and recreational, tourism, agricultural, forestry, and other associations.
- The establishment of a management committee made up of civil servants, representatives of the public, and project proponents. The management committee would be attached to a department but would have its own staff (a little like the VHA (Village historique acadien) or the AMC (Aquarium and Marine Centre).

- A recreational and tourism development corporation whose mandate would be to plan and develop specific projects related to tourism development in the "natural area."

Specific Projects

Some stakeholders submitted specific projects involving the allocation of leases or operating rights. The list is as follows:

- Club de ski fond le Gailuron: an outdoor centre.
- Mr. Gérald Brideau: expansion of his blueberry field.
- Club chasse et pêche de la Grande rivière Tracadie: a clay pigeon firing range.
- Mr. Réginald Blanchard and Mr. Émilio St.-Cœur: an outdoor centre, western project.
- Club de ski de fond le Sureau Blanc Inc.: new cross-country ski trails.
- Scierie Chaleur: a sawmill with value added products.
- Mr. Magella Roy: an orchard.

PART C

PRINCIPLES OF SUSTAINABLE MANAGEMENT

Sustainable management of the land and its resources presupposes:

- That management and development approaches are selected in terms of preserving and maintaining diversity and natural processes with an ongoing concern for using them economically.
- That it is recognized that the land provides the public, individuals, and companies with a wide range of social, environmental, and economic benefits and that an effort should be made to maintain and even increase them.

The Tracadie Range must be able to continue to play its ecological role. Development must be managed carefully in order to preserve biological diversity. Management must also involve the community in decisions on harvesting resources. The production of goods and services must be tied in with one another. The socio-economic spin-offs and use of the land must improve the general welfare of the communities.

The use of resources must be adapted to new market conditions. A growing number of consumers are asking for products that meet environmental criteria. Companies using the resources of the former range will have to demonstrate that their products and operating techniques respect the concept of sustainable development.

Aboriginal rights related to the use of Crown lands and the agreements concluded with them recently must also be part of the process of managing the firing range. Many of the requests from native and non-native communities are similar in the sense that they are designed to improve living conditions. Developing the land and resources of the former Tracadie Military Range provides an opportunity, not only to satisfy these requests, but also to bring the different communities closer together.

The principles for developing the former Tracadie Military Range must allow for management of the land and its resources:

- for and by the people,
- for the biodiversity of the natural environment,
- for resources and the economy.

It is a matter of integrating the concept of sustainable development with the management model of the land and resources of the former military range.

SUSTAINABLE MANAGEMENT OF THE LAND

The communities and persons whose welfare and prosperity depend on the sustainable development of the Tracadie Range must play a role in its development and management. The socioeconomic spin-offs must be optimized for the general public.

Managing the land for and by the people

There is an ongoing reduction in jobs in the rural setting, mainly because of mechanization and the depletion of resources. Local stakeholders count on the resources from public lands in order for development to take place. They are asking for a more equitable sharing of the income generated by harvesting the resources, and more and more for a reorientation of the use of the land in order to reduce mechanization.

Centralized, sectorial, and often poorly integrated management of resources on public lands has led communities to speak out for increased participation in managing these lands and their resources. The very prominent place given to big companies that are responsible for production and processing is worrisome to local stakeholders. They want to share their vision of development and be assured that their values and needs will be taken into account in the development choices.

Global Objectives

- Optimize the socio-economic spin-offs of resources on the land in the military range for the general public and native and non-native communities.
- Increase the involvement of the communities and individuals whose welfare and prosperity depend on the development of the land in the process of managing and harvesting the resources.

Specific Objectives

- Enable the communities to benefit from the spin-offs of developing the resources of the military range.
- Consider the values, needs, and activities of the communities in the development choices.
- Fulfil social expectations, taking into account the commercial and non-commercial values of public lands.
- Mobilize the communities around military range development projects.
- Be open and promote participation by the people.

Managing the land in terms of the biodiversity of the natural environment

The biodiversity of the land in the Tracadie range and the ecological functions of the ecosystems must be preserved.

Various groups have stressed the importance they attribute to the "ecological" dimension of the land, especially with regard to maintaining their quality of life. Protecting species and ecosystems, the sustainable use of resources, and sound management practices are among the most commonly sought objectives. Commercial and environmental requirements are increasingly oriented toward the ecological use of resources. Companies that want to maintain or increase their production will find it worthwhile to use a management method that is respectful of the environment, centred on the sustainable management of resources.

Global Objective

- Manage the harvest of the military range while preserving the ecological functions of the ecosystems.

Specific Objectives

- Preserve the ecological functions of the firing range.
- Protect the ecosystems (particularly exceptional ecosystems), representative or fragile species, particularly endangered species.
- Promote the ecological harvesting of resources.

Managing the land in terms of the resources and the economy

The decline in the number of jobs connected to the processing of raw materials hits particularly hard in the Acadian Peninsula, where these industries have always been the driving force of economic activity. Despite the presence of competing companies, the situation in the region is deteriorating, skilled workers are leaving, regional dynamism is weakened, and communities are becoming poorer. Developing the resources of the former Tracadie range presents a unique opportunity to diversify the regional economy.

The use of the former military range for forestry and agriculture is already emerging as an important direct and indirect source of jobs. Harvesting trees and developing blueberry fields will, however, have a major impact on the environment, which must be protected. However, the needs connected with environmental protection will lead to a considerable decrease in areas devoted to forestry or agricultural production.

The countryside, water, wildlife, and vegetation are necessary assets for outdoor pastimes. Tourism activity may create numerous jobs and has worthwhile development potential. Wildlife also generates many activities, including fishing, hunting, and trapping. In addition, harvesting plants (essential oils, mushrooms, etc.) could lead to new jobs.

Managing the land should mean harmonious planning of forestry, agricultural, and tourism activities in agreement with the groups concerned, including Aboriginals. Integrated management of activities is essential in order to optimize the development of the land and use it to its full potential in terms of job creation.

Global Objective

- Promote economic prosperity and job creation through the development and optimum use of all of the land's resources.

Specific Objectives

- Develop and diversify companies that develop and use the various resources on the land.
- Minimize mechanization of resource harvesting operations.
- Consolidate the economic base of communities, especially through the use and development of the optimum value of resources and the maintenance and diversification of employment-generating activities.
- Develop management methods that promote the optimum development and use of the land.
- Adapt management methods and systems to comply with the rules and requirements of sustainable development.

Sustainable management of land in the former military range

Sustainable development is based on environmental preservation, economic development, and the improved welfare of individuals. In order for it to become a reality, all the resources in the former military range must be developed and used as well as possible. This implies that the different stakeholders must have the same definition of sustainable development and that practical methods must be selected to carry it out and to evaluate the results.

And in order for this to bring with it an improvement in the quality of life for the citizens, they must be involved in various stages of management so that the decisions and actions will meet their expectations. It will therefore be necessary to develop a common work culture in both public and private organizations, resource development specialists, and the general public.

Global Objective

- Develop a global vision of the former Tracadie range and the means needed to manage the land sustainably, especially with regard to financial means.

Specific Objectives

- Promote the development of an overall vision of the land and resources of the former military range, based on global and long-term environmental, social, and economic concerns.
- Strengthen government participation in the implementation of integrated management methods for the resources on the land.
- Meet the requirements and bring together the resources, financial and other, needed for the sustainable development of the land.
- Step up research and development efforts, particularly in value-added fields.
- Implement the mechanisms needed to adapt resource management and to evaluate the progress achieved.
- Promote access to and the exchange of data required to accomplish objectives.

MANAGEMENT CONCEPTS CONSIDERED

Forest Ecosystem Design

The Forest Ecosystem Design is a multi-resource / multi-use management method for forested land designed to promote the participation of the various users of forestry resources in the integrated management and development of the forest environment.

The Forest Ecosystem Design is:

- a partnership between different stakeholders;
- a regional model of sustainable forestry development;
- the promotion of ecological forest management practices;
- working together to make the decisions most likely to ensure sustainable forest management, including social, environmental, and economic objectives;
- a forum in which practical solutions are developed for local needs.

The general objectives of the Forest Ecosystem Design are:

- to ensure the health of ecosystems;
- to satisfy user needs and objectives;
- to satisfy the community's social, environmental, and economic needs;
- to maintain the appearance of the forest environment.

Model Forests

The model forest program is designed to strike a balance between current uses of the forest and the needs of future generations. Administered by the Canadian Forestry Service, the program is based on the principle that every model forest is a kind of laboratory in which various partners, espousing diverse forest values, work together to make sustainable forest management a reality.

A model forest is:

- a partnership between different stakeholders;
- a large-scale model of forest management;
- a place to promote ecological forest management practises;
- a partnership focused on a consensus based on making decisions in common to ensure sustainable forest management that combines social, environmental, and economic objectives;
- a place for developing practical solutions that meet local needs;
- a place where communities and their traditional knowledge play a role in forest management.

The objectives of the model forest program are:

- to promote the development of forest management methods that demonstrate the practical application of sustainable forest management concepts;
- to establish sustainable forest management indicators that make it possible to measure the goals and objectives of model forests;
- to encourage the participants and associations in the program to work within a network;
- to encourage each group to take a wide range of forest values into account in their activities.

The Inhabited Forest

The concept of the "inhabited forest" is a new management method designed to promote public participation in the integrated development and management of the forest environment in inhabited areas. Its general objective is to increase economic activity and to promote sustainable development in the regions.

The concept of the inhabited forest may be defined as a new management method that enables local communities:

- to exercise true power in managing and developing the overall resources of the forest environment in the inhabited area;
- to initiate supplementary, sustainable socio-economic activities;
- to benefit from the added value of the forests they have contributed to developing.

The inhabited forest concept is implemented by means of the following guidelines:

- Increase community participation in integrated development and management activities of the land and resources.
- Enhance regional economic development by using the land's potential.
- Encourage local stakeholders desirous of becoming involved in resource development to meet and consult together.
- Develop forms of association suited to the different proponents that promote the sharing of responsibilities, benefits, monetary commitments, and risks.
- Create a source of funding for the projects designed to restore production potential and to increase resource production on the land by distributing a portion of the fees collected for the use of resources on public lands.

PART D

THE COMMITTEE'S RECOMMENDATIONS

In view of the sustainable management objectives chosen, and considering the needs and expectations expressed by the stakeholders and representatives from the local communities, the MLA Tracadie Range Committee proposes that the Department of Natural Resources and Energy manage the land and resources of the range according to the stated principles of sustainable management.

It therefore requests the Department to adopt approaches to managing and developing the range that it will make it possible to harvest the various resources economically, with concern for conservation, maintaining diversity, and preserving natural processes.

The Committee also stresses the importance of recognizing that military use of the range has deprived the population, individuals, and local businesses of the economic, social, and environmental advantages that we must now try to reestablish and even expand.

Consequently, the MLA Tracadie Range Committee makes the following recommendations:

Recommendation 1

- That the land in the former military range be managed according to the provisions of the *Crown Lands Act* and that it remain open for exploration, prospecting, and staking.

Recommendation 2

- That the resources and the land in the former military range be developed in terms of the Forest Ecosystem Design concept used in the implementation of the Popple Depot project.

Recommendation 3

- That public access to the land of the former military range be permitted according to the provisions of the *Crown Lands Act* and in compliance with the licences, management agreements, and leases granted by the Crown.

Recommendation 4

. That the provincial government negotiate a framework agreement with the federal government to develop the forest, agricultural, archaeological, and tourism resources contained in the military range.

Recommendation 5

. That inventories be prepared to document:
- archaeological sites;
- fauna and flora along the banks of the rivers and streams in the military range;
- the state of fish stocks in the rivers and main tributaries of the military range.

These inventories will be used to determine what action needs to be taken to protect and preserve archaeological sites and habitats, and what work is required to improve fish stocks, if any.

Recommendation 6

. That integrated management areas of at least 600 m be established along the Big Tracadie River and the Portage River.
Although the purpose of setting up these areas is to restore and preserve the forest landscape, they could be replaced by a zone for outdoor and tourist activities, and, within the context of detailed management plans, certain forestry activities.
Once the inventories have been completed, comprehensive protective measures should be undertaken, depending on the level of protection needed to preserve archaeological sites, habitats, and stocks.
These areas should, however, be excluded from land that could be allocated for agricultural production, and no agricultural activity should be authorized there.

Recommendation 7

. That a green zone be established along the Big Tracadie River extending up to 10 m beyond the top of the banks in the valley.
Although the purpose of setting up this zone is to preserve the natural environment, if there were detailed management plans, it could be used for outdoor activities, environmental interpretation, and tourism.
Once the inventories have been completed, comprehensive

protective measures should be undertaken, depending on the level of protection needed to preserve archaeological sites, habitats, and stocks.

Recommendation 8

. That buffer zones of at least 30 m be established along the tributaries of the Big Tracadie River, the Portage River, the Little Tracadie River, and the Tabusintac River within the boundaries of the former military range.
Once the inventories have been completed, the dimensions of these zones can be modified, depending on the level of protection needed to preserve archaeological sites, habitats, and stocks.

Recommendation 9

. That a committee be set up to supervise the process of planning, preparing, developing, and managing the resources and land of the former military range. It should be given a budget and an employee responsible for coordination, documentation, and management.
The committee should include representatives of:
- the Department of Natural Resources and Energy;
- the Department of Agriculture and Rural Development;
- the Department of Economic Development, Tourism and Culture;
- the Department of the Environment;
- forestry stakeholders;
- agriculture stakeholders;
- tourism stakeholders.

To ensure that local communities participate actively in the development of resources and land within the military range, the committee should also include representatives of:
- the Burnt Church First Nation;
- the local service districts adjacent to the military range;
- the municipalities adjacent to the military range.

Recommendation 10

. That the Department of Natural Resources and Energy establish an equitable formula for sharing costs related to:
- the work of the committee;
- the construction, use, and maintenance of highways and main roads;
- other services in common.

This formula should be used in agreements, licences, and leases.

Recommendation 11

. That the Department of Natural Resources and Energy develop a policy and set minimum standards for developing and harvesting aggregates from the sites identified.

Recommendation 12

. That the provincial government enter into a framework agreement with the Burnt Church First Nation to manage and develop archaeological sites included in the range. Under the agreement, priority should be assigned to protecting and preserving archaeological sites within the military range.

Recommendation 13

. That the Department of Natural Resources and Energy enter into an agreement with a forestry company to include the land of the military range in an existing licence with a view to managing and harvesting forest resources.

Apart from the conditions usually included in forestry management and harvesting agreements, the agreement should contain the following requirements:

- in managing and harvesting the lands, existing recreational development and infrastructures should be preserved;
- all felling should be done manually;
- local sawmills should be given priority in the allocation of softwood resources for sawlogs and lumber;
- 5% of the annual volume of wood cut on the military range should be set aside for the Burnt Church First Nation.

Recommendation 14

. That cleared land and land with little forestry potential be transferred to the Department of Agriculture and Rural Development to be developed for small fruit cultivation.

Recommendation 15

. That the Department of Agriculture and Rural Development work out a policy for allocating leases on the land conveyed to it for small fruit production. The policy should focus on the following principles:
    - in managing the land, existing recreational development and infrastructures should be preserved;
    - the land should be divided into lots with a maximum area of 40.5 ha (100 acres);
    - each lot should have a detailed management plan;
    - lots should be allocated through a tendering process only;
    - tenders must demonstrate the tenderer's knowledge, technical skills, and financial capacity;
    - leases will be allocated by random draw;
    - a maximum of 10% of the lots should be reserved for the Department of Human Resources Development, to be given out to social assistance recipients;
    - a maximum of 5% of the lots should be reserved for the members of the Burnt Church First Nation.

Recommendation 16

. That the Department of Natural Resources and Energy, in cooperation with the Department of Economic Development, Tourism and Culture, consult existing studies and identify sites suitable for the development of tourist activities and infrastructures before the last phase of decontamination work begins.

Recommendation 17

. That the Department of Natural Resources and Energy develop a policy for allocating leases to establish activities and develop tourist infrastructures on the sites identified. The policy should focus on the following principles:
    - lots should only be allocated through a tendering process;
    - tenders should demonstrate the knowledge, technical skills, and financial capacity of the tenderer.

Recommendation 18

. That the Department of Natural Resources and Energy take the following action before developing the land and harvesting the resources:

- consult with the departments and organizations concerned;
- develop a management plan for the land and its resources;
- establish a community management model for the land and its resources;
- hold public consultations on the proposed management plan and community management model;
- adapt the management plan and the land and resource management model for the former Tracadie Range to the results of the public consultation;
- prepare standards for the management and harvesting of resources and community management guidelines for the land and its resources.

LIST OF STAKEHOLDERS

Public Hearings - Haut-Rivière du Portage

- Local Service District of Brantville
- Mr. Donald Thomas
- Chambre de commerce de Rivière du Portage
- Syndicat Forestier du Nord
- Club de ski de fond le Gailuron

Public Hearings - Allardville

- Coopérative des travailleurs forestiers Acadie-Bathurst
- Table de concertation des représentants de producteurs de bleuets sauvages de la région nord du Nouveau-Brunswick.
- Mr. Alex Richardson

Public Hearings - Tracadie-Sheila

- Corporation de développement des deux rivières Tracadie Inc.
- Town of Tracadie-Sheila
- Club chasse et pêche de la Grande rivière Tracadie
- Mr. Émilio St-Coeur
- Association des gens d'affaires de Tracadie-Sheila
- Delco Forest Products
- Repap NB
- Moulin McGraw
- Mr. Jean-Paul Basque

Public Hearings - Saint-Isidore

- Village of Saint-Isidore/Corporation industrielle et commerciale de St-Isidore
- Scierie Chaleur
- Forum des maires
- Gérard Arseneau
- Magella Roy
- Coopérative des travailleurs forestiers Acadie-Bathurst

Private Hearing

- Burnt Church First Nation

BIBLIOGRAPHICAL REFERENCES

Tom Murray and Julie Singleton. **Popple Depot Forest Ecosystem Design,** January 1996. 59 p.

Québec. Groupe de travail interministériel sur la forêt habitée. **La gestion des ressources du milieu forestier habité,** June 1996. 37 p.

Les consultants BPR. **Étude exploratoire Utilisations complémentaires pour la Forêt modèle du Bas Saint-Laurent.** 81 p.

Québec. Ministère des Ressources naturelles (Department of Natural Resources). **Consultation relative à la forêt habitée.** 1996. 20 p.

Canada. Canadian Council of Forest Ministers, **National Forest Strategy 1998 - 2003.** May 1998. 54p.

Anonymous. **L'industrie du bleuet au Nord-est du Nouveau-Brunswick,** January 1999. 14 p.

Dillon Consulting Limited. **Tracadie Range, New Brunswick Unexploded Ordnance Survey and Clearance Plan Stage I/II Report. Volume I- Technical Report,** February 1997. 8p.

Maritime Resource Management Services. **Ecological Land Classification,** 1981. 138 p.

New Brunswick. Department of Natural Resources and Energy. **Forest Management Manual for Crown Lands** (May 1994), 96 p.

New Brunswick. Department of Natural Resources and Energy, Agriculture and Agri-Food Canada, **Forest Soils of New Brunswick**, 1995. 44p.

Daniel Arbour & Associés. **Rapport final Baie de Tracadie Plan stratégique de développement récréo-touristique,** September 1991.

Québec. Coalition urgence rurale. **Tournée sur la forêt et la multiressource Document d'accompagnement,** October 1996. 19p.

Québec. Solidarité rurale du Québec. **Avis pour une politique gouvernementale de développement rural,** January 1999. 32p.

Québec. Congrès de l'UMRCQ. **La forêt un enjeu pour le Québec des régions,** September 1994. 37 p.

APPENDIX "A"

Map of recommended allocation of land

Legend
Existing infrastructures and drainage pattern

Roads
Forest roads
Snowmobile trails
Cross-country ski trails
Watercourses and wetlands

Recommended allocations

Agricultural areas

Small fruit culture

Forested areas

Softwood*
Softwood-Hardwood*
Hardwood*
Hardwood-Softwood*
Other (alder, etc.)*

Integrated management areas

600 m from the banks of the Big Tracadie and Portage rivers located inside the boundaries of the former military range
Proposed activities:
- outdoor and tourism
- environmental interpretation
- limited logging

Green zone

10 m beyond the banks of the Big Tracadie River Valley located inside the boundaries of the former military range.
Proposed activities:
- outdoor and tourism
- environmental interpretation
- interpretation of archaeological sites

Buffer zones

30 m from the banks of the Big Tracadie River, Little Tracadie River, Portage River, and Tabusintac River located inside the boundaries of the former military range.

* Current classification of the forest cover

February 2000

Source: Department of Natural Resources and Energy
DelMo
Plan Inc. 20A Robin Street West, Caraquet, N.B. E1W 1A7; Tel.: 727-2568; E-mail: delmo@nbnet.nb.ca

LA GESTION DES RESSOURCES DE L'ANCIEN CHAMP DE TIR DE TRACADIE

Rapport présenté à

M. Jeannot Volpé

Ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie

Comité de députés provinciaux du champ de tir de Tracadie

Février 2000

DelMo Plan Inc. 20A, rue Robin Ouest Caraquet, (NB) E1W 1A7 Tel. : 727-2568 C. élec. : delmo@nbnet.nb.ca

Présentation

Avant d'élaborer un plan d'aménagement pour le territoire de l'ancien champ de tir de Tracadie, le ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie a formé le Comité de députés provinciaux du champ de tir de Tracadie pour recueillir les attentes des intervenants locaux et régionaux et pour faire des recommandations sur les points suivants :

- L'utilisation future du champ de tir.
- Les usages privilégiés pour chacun des secteurs du champ de tir.
- Les méthodes d'aménagement suggérées pour les différents secteurs.
- Les méthodes d'aménagement actuelles.

Les membres du Comité étaient :

- M. Elvy Robichaud, député de Tracadie-Sheila, président.
- M. Paul Robichaud, député de Lamèque-Shippagan-Miscou.
- M. Réjean Savoie, député de Baie-de-Miramichi.
- M. Louis-Philippe McGraw, député de Centre-Péninsule.
- M. Joël Bernard, député de Népisiquit.
- M. Bernard Thériault, député de Caraquet.

Le présent document fait le point sur les travaux du Comité de députés provinciaux du champ de tir de Tracadie. Il comporte quatre sections.

Partie A : Description du territoire, de ses ressources et de son potentiel.

Partie B : Attentes et recommandations du public concernant la mise en valeur du territoire et des ressources de l'ancien champ de tir de Tracadie.

Partie C : Principes environnementaux, sociaux et économiques de la gestion durable des terres.

Partie D : Recommandations du Comité au ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie en vue de la conservation et de la mise en valeur des terres et des ressources de l'ancien champ de tir.

Remerciements

Les membres du Comité remercient tous les intervenants qui ont fait valoir leur point de vue lors des audiences publiques et des tables de concertation. Leurs commentaires concernant la mise en valeur et la conservation des ressources et du territoire de l'ancien champ de tir ont grandement contribué à la réalisation de ce rapport.

Nos remerciements s'adressent également à messieurs Jean-Camille Degrâce, Danny Gay et Denis Landry. Leurs questions et commentaires se sont avérés fort constructifs et essentiels à la bonne marche du processus de consultation publique.

Table des matières

PRÉSENTATION i
REMERCIEMENTS ii
RÉSUMÉ 1
INTRODUCTION 3
DÉMARCHE 4

PARTIE A L'ancien champ de tir de Tracadie 5

Les ressources 5
Les terres boisées 5
Les terres déboisées 6
Les agrégats 6
La vallée de la Grande rivière Tracadie 7
Les sites archéologiques 8
La classification écologique du territoire 8
Les bâtiments et les infrastructures 9

PARTIE B Recommandations des intervenants 10

L'accès au territoire 10
Les compensations 11
Le territoire 11
La planification 11
La gestion 12
Le concept de gestion 12
La mise en valeur du territoire et de ses ressources 13
- La foresterie 13
- L'agriculture 13
- Le récréotourisme 14
- Projets spécifiques 15

PARTIE C Principes de gestion durable 16

La gestion durable du territoire
Gérer le territoire pour et par les gens 17
Gérer le territoire en fonction de la diversité du milieu naturel 18
Gérer le territoire en fonction des ressources et de l'économie 19
La gestion durable des terres de l'ancien champ de tir 20

Les concepts de gestion considérés
Le Forest Ecosytem Design 21
Les forêts modèles 21
La forêt habitée 22

PARTIE D Recommandations du comité 23

Liste des intervenants 28

Références 29

Annexe « A » Carte des affectations recommandées des terres 30

Liste des cartes
Propriété des terres vers 1940 2
Usage actuel des terres 2

Photos des bâtiments 9

Résumé

Les terres constituant le champ de tir de Tracadie ont été expropriées par le ministère canadien de la Défense nationale en 1941. Au moment de l'expropriation, environ 29 % des terres étaient des tenures libres, 11 % des terrains de colonisation à divers stades de mise en valeur et le reste des propriétés de la Couronne (Voir carte N° 1).

Les 18 000 hectares de terre du champ de tir de Tracadie ont été retournés au Nouveau-Brunswick en mars 1997. Le ministère de la Défense nationale a convenu de nettoyer le champ de tir des munitions non explosées et des autres contaminants et de stabiliser les anciens dépotoirs avant 2001. L'échéancier et les emplacements des secteurs renfermant des munitions (SRM) sont indiqués sur la carte N° 2.

Le ministère canadien de la Défense nationale a convenu qu'une fois ces travaux terminés, il effectuera un nettoyage plus profond des secteurs qui seraient sujets à une utilisation intensive, comme par exemple, les endroits où des chemins et bâtiments seront situés. Le gouvernement provincial doit préciser au ministère canadien de la Défense nationale où devraient se trouver ces endroits.

Même si les lieux sont nettoyés avec soin, il subsistera toujours une possibilité de la présence de bombes ou d'obus. Vu ce danger, les terres devront rester publiques et les utilisations permises seront limitées. Il faudra se montrer très prudents par rapport aux types d'utilisations des terres et à la façon dont les activités seront pratiquées sur les terres.

Carte N° 1
Champ de tir de Tracadie
Propriété des terres vers 1940

Légende

Bien-fonds en tenure libre (566.5.8 ha)

Terres de la Couronne (12 334.2 ha)

Source : MRNE Profil de l'ancien champ de tir de Tracadie

Carte N° 2
Champ de tir de Tracadie
Usage actuel des terres

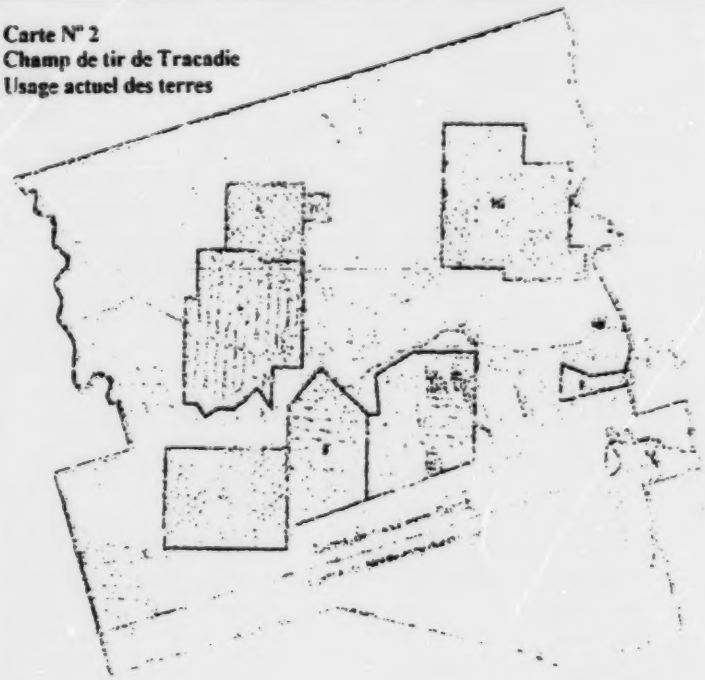

Légende

Classification des terres
- Terres forestières
- Terres déboisées
- Sites de sylviculture
- Vallée de la rivière Tracadie
- Dépôts d'agrégats
- Terres humides

Infrastructures
- Bâtiments
- Routes principales
- Sentiers de motoneige
- Sentiers de ski de fond

Secteurs de nettoyage
- Nettoyage de 1997
- Nettoyage de 1998
- Nettoyage de 1999
- Nettoyage de 2000

Source : MRNE Profil de l'ancien champ de tir de Tracadie

Introduction

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU CHAMP DE TIR

Afin d'orienter la discussion, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie a établi une série de principes pour l'aménagement du champ de tir de Tracadie. Ceux-ci ont été présentés aux intervenants à des fins de discussion. Ces principes d'aménagement sont les suivants :

- Les terres devront être aménagées de façon durable pour le bénéfice des générations actuelles et futures.
- Les terres devront servir à des fins auxquelles elles conviennent naturellement.
- Il faudra conserver les ressources archéologiques.
- Il faudra protéger les qualités pittoresques des vallées fluviales.
- Seules seront permises les utilisations des terres les moins susceptibles de provoquer l'explosion de munitions non explosées.
- Les terres demeureront la propriété de la Couronne en raison des dangers des munitions non explosées présentes à l'intérieur du champ de tir.

Démarche

Le Comité de députés provinciaux du champ de tir de Tracadie a cherché à :

- impliquer la population dans le processus ;
- obtenir le plus d'information possible des personnes et des organisations qui ont un intérêt dans la conservation et la mise en valeur des ressources du champ de tir ;
- obtenir un consensus sur les utilisations futures ;
- identifier les enjeux auxquels seront confrontés les gestionnaires et les utilisateurs du territoire.

La démarche retenue par le Comité comportait six étapes :

- la production d'un profil de l'ancien champ de tir de Tracadie ;
- une série de consultations publiques ;
- la formulation de principes préliminaires d'aménagement ;
- l'établissement d'objectifs d'aménagement et de gestion ;
- une série de tables de concertation ;
- la formulation de recommandations.

Cette réflexion a permis la rédaction du présent document qui traduit la vision de la communauté sur la mise en valeur et la gestion de l'ancien champ de tir de Tracadie. Les étapes qui demeurent à franchir, avant d'amorcer l'aménagement et l'exploitation des ressources ainsi que la gestion communautaire du territoire, sont :

- l'élaboration d'un plan d'aménagement et l'établissement d'un modèle de gestion communautaire du territoire et de ses ressources ;
- la concertation entre les ministères et organismes concernés ;
- la tenue de consultations publiques sur le plan d'aménagement et sur le modèle de gestion communautaire du champ de tir ;
- l'analyse des résultats des consultations publiques ;
- la rédaction finale du plan d'aménagement et du modèle de gestion du territoire et des ressources de l'ancien champ de tir de Tracadie ;
- l'élaboration des normes et directives.

PARTIE A

L'ANCIEN CHAMP DE TIR DE TRACADIE

LES RESSOURCES

La carte N° 2 donne un aperçu général des ressources du champ de tir de Tracadie. Les superficies des terres classées dans chaque catégorie ont été établies comme suit :

• Terres boisées	13 475 ha
• Terres déboisées	4 000 ha
• Terres humides	525 ha
• Total des terres du champ de tir	18 000 ha

Certaines de ces terres sont en sylviculture, d'autres présentent un potentiel d'extraction d'agrégats.

Terres en sylviculture	
• Plantations sur terres boisées	600 ha
• Plantations sur terres déboisées	505 ha
• Éclaircies	420 ha
• Total des terres en sylviculture	1 525 ha
Terres à potentiel d'extraction d'agrégats	130 ha

Les terres boisées

Le couvert forestier du champ de tir est le résultat des feux de forêt qui l'ont ravagé, des activités militaires et des pratiques d'exploitation forestière. Il subsiste seulement quelques petites parcelles de forêt mature, les fréquents feux de forêt ayant empêché son développement.

Le feu de forêt le plus récent (1986) a brûlé une grande partie de la section sud du champ de tir. Cette partie se repeuple aujourd'hui en majorité de pins gris. Les aires, où la régénération naturelle ne s'accomplissait pas bien, ont été plantées de pins gris et d'épinettes noires. L'échantillonnage des âges a démontré que la croissance du pin gris a ralenti de manière significative. L'éclaircissage de certains peuplements a permis d'améliorer le rythme de croissance.

La forêt se compose en majorité de jeunes arbres. Il existe d'importants peuplements de sapins baumiers et d'épinettes noires un peu partout à travers le champ de tir. Les feuillus par contre occupent principalement la partie nord-est. L'état actuel de la forêt ne permet pas l'identification d'aires d'hivernage de chevreuils ou d'habitats forestiers de conifères matures.

Le couvert forestier a été cartographié par le «Canadian Forestry Service » en 1992. À l'époque, approximativement la moitié du champ de tir était en forêt. Cependant moins du tiers de celle-ci était de valeur commerciale. Le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie estime que sans aménagement forestier particulier, le champ de tir peut produire environ 18 500m^3 de bois mou par année pour les 30 prochaines années. Après quoi, la production passe à 29 000m^3/an. Des travaux d'aménagement permettraient cependant de porter la production à 47 000m^3/an.

Autres utilisations compatibles :

- sylviculture et coupe des arbres,
- habitat faunique,
- pêche, chasse et piégeage,
- camping sauvage,
- sentiers récréatifs pour la randonnée pédestre, le ski de fond et la motoneige,
- activités récréatives passives.

Les terres déboisées

Au cours des années, les feux de forêt, les bombardements et les coupes du bois ont contribué au déboisement de ces terres. Aujourd'hui elles sont à différents stades de régénération. Certaines sont encore dénudées, d'autres supportent de jeunes peuplements de conifères ou encore une population de plants de bleuets sauvages. La présence de bleuets sauvages confirme qu'il existe un potentiel pour la culture de bleuets. Les secteurs propices à la production de bleuets ont été identifiés par le personnel du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural et du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.

Autres utilisations compatibles :

- chasse et piégeage,
- randonnée pédestre, ski de fond et raquette,
- activités récréatives passives.

Les agrégats

Des dépôts d'agrégats (voir Carte N° 2) ont été découverts à l'intérieur du champ de tir. Bien qu'il ne s'agisse pas de dépôts de haute qualité, ils sont importants puisque les ressources en agrégats sont peu abondantes dans la Péninsule acadienne. Les réserves recouvrables sont estimées à 900 000 m^3 soit un quart des ressources de la région. L'extraction des ressources procurerait environ un million de dollars en redevances. Le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie recommande de maintenir le champ de tir ouvert à l'exploration, à la prospection et au jalonnement conformément à *la Loi sur les schistes bitumineux, à la Loi sur le pétrole et le gaz naturel, à la Loi sur les mines, à la Loi sur l'exploitation des carrières et à la Loi sur les stockages souterrains.*

La vallée de la Grande rivière Tracadie

La Grande rivière Tracadie s'étend sur environ 80 kilomètres. Pour les fins de la consultation publique, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie a défini la vallée de la Grande rivière Tracadie comme étant un corridor englobant les terres des deux rives jusqu'à 10 mètres au-delà du sommet des versants de la vallée (1 200 ha). Cette vallée représente le secteur le plus pittoresque du champ de tir et offre un excellent potentiel de développement.

Les inventaires conduits en 1968 ont démontré que son eau est de qualité exceptionnelle. Comme elle ne comporte ni rapide ni chute, la rivière se prête bien au canotage. Cette activité est cependant limitée au printemps, lors de la crue des eaux. Son potentiel de pêche à la truite mouchetée est très bon, tandis que son potentiel de pêche au saumon de l'Atlantique est marginal. Des aires de développement de salmonidés y sont en place depuis 1968. L'utilisation actuelle de la rivière par la population locale se limite au canotage le printemps et à la pêche pendant les fins de semaine en été.

Le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie recommande que l'ensemble de la rivière soit aménagé en tenant compte de deux autres rivières de la Péninsule acadienne : la Caraquet et la Pokemouche. Il est aussi recommandé de protéger l'ensemble du bassin hydrographique y compris les plus petits ruisseaux. De plus une désignation particulière pour la vallée de la Grande rivière Tracadie est essentielle à cause :

- de son microclimat qui fait que l'on y retrouve des plantes normalement associées aux températures plus chaudes du sud de la province ;
- de ses qualités panoramiques qui rehaussent les expériences récréatives ;
- de la nécessité de protéger les ressources archéologiques ;
- de la nécessité de protéger les ressources halieutiques ;
- du fait que les autres utilisations du territoire, comme l'exploitation forestière et l'agriculture ne conviennent pas à ce secteur en raison des fortes pentes.

Autres utilisations compatibles :

- randonnée pédestre, ski de fond et raquette ;
- nautisme et canotage ;
- pêche, chasse et piégeage ;
- activités récréatives passives ;
- activités archéologiques autorisées ;
- interprétation environnementale, archéologique et historique ;
- installations associées aux activités récréatives, éducatives, publiques.

Les sites archéologiques

Huit emplacements d'importance archéologique ont été repérés à l'intérieur du champ de tir. Ils sont tous situés à l'intérieur de la vallée de la Grande rivière Tracadie. Les terres riveraines de la Grande rivière Tracadie, la Petite rivière Tracadie et la rivière Portage sont considérées comme offrant un potentiel élevé pour d'autres découvertes archéologiques.

> *Les artefacts préhistoriques récupérés le long de la Grande rivière Tracadie au cours du relevé de 1995 semblent confirmer que les terres qu'englobe maintenant le champ de tir de Tracadie ont été occupées pendant toutes les grandes périodes de la préhistoire. Les emplacements découverts et présumés de ces occupations pourraient collectivement fournir un historique continu des cultures préhistoriques du Nord-Est du Nouveau-Brunswick. On ne connaît présentement aucune autre région des Maritimes qui offre un historique aussi complet (point accentué). Si l'existence d'une composante paléoindienne (sic) à l'emplacement de Nathalie est confirmée, celui-ci attirera certainement l'attention de chercheurs de partout au Canada et aux États-Unis.*[1]

LA CLASSIFICATION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Deux classifications écologiques du territoire du champ de tir de Tracadie sont disponibles. Chacune nous donne un aperçu plus détaillé des systèmes écologiques. Leur intégration au processus de planification et de gestion est primordiale. La cartographie de ces classifications écologiques n'a cependant pas fait l'objet de vérifications sur le terrain. Des travaux seront donc nécessaires pour valider les informations.

La classification écologique des sols

La classification écologique des sols est une méthode d'identification et de cartographie des écosystèmes terrestres. Elle est basée sur l'inventaire et l'analyse des facteurs biotiques et abiotiques du territoire. Une bonne compréhension des liens qui ont contribué à la répartition actuelle des écosystèmes peut conduire à des prévisions plus précises de la réaction de ces écosystèmes face aux perturbations ou aux changements environnementaux futurs.

La classification écologique des sites forestiers

À l'encontre des terres agricoles qui peuvent être amendées de plusieurs façons, c'est la fertilisation inhérente des sols qui favorise fortement le développement des écosystèmes forestiers. Basée sur des données climatiques, géomorphologiques, du régolite et du type de site, la classification écologique des sites forestiers permet de mieux anticiper le comportement de la forêt suite à son aménagement et exploitation.

[1] Dillon Consulting Limited en association avec ADI Limited, *Tracadie Range, New Brunswick Unexploded Ordnance Survey and Clearance Plan, Stage I/II Report*, volume 1 du rapport technique préparé pour le ministère de la Défense nationale du Canada, février 1997, pp. 8-60.

LES BÂTIMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

L'utilisation, à des fins d'instruction militaire du territoire du champ de tir de Tracadie, a amené l'aménagement des diverses infrastructures. Plusieurs bâtiments de dimensions et de conditions structurales diverses sont localisés à différents endroits sur le champ de tir. Le plus grand, situé à l'entrée principale du champ de tir à l'intérieur de la zone récréotouristique, présente un bon potentiel d'utilisation comme centre d'interprétation ou autres fins semblables.

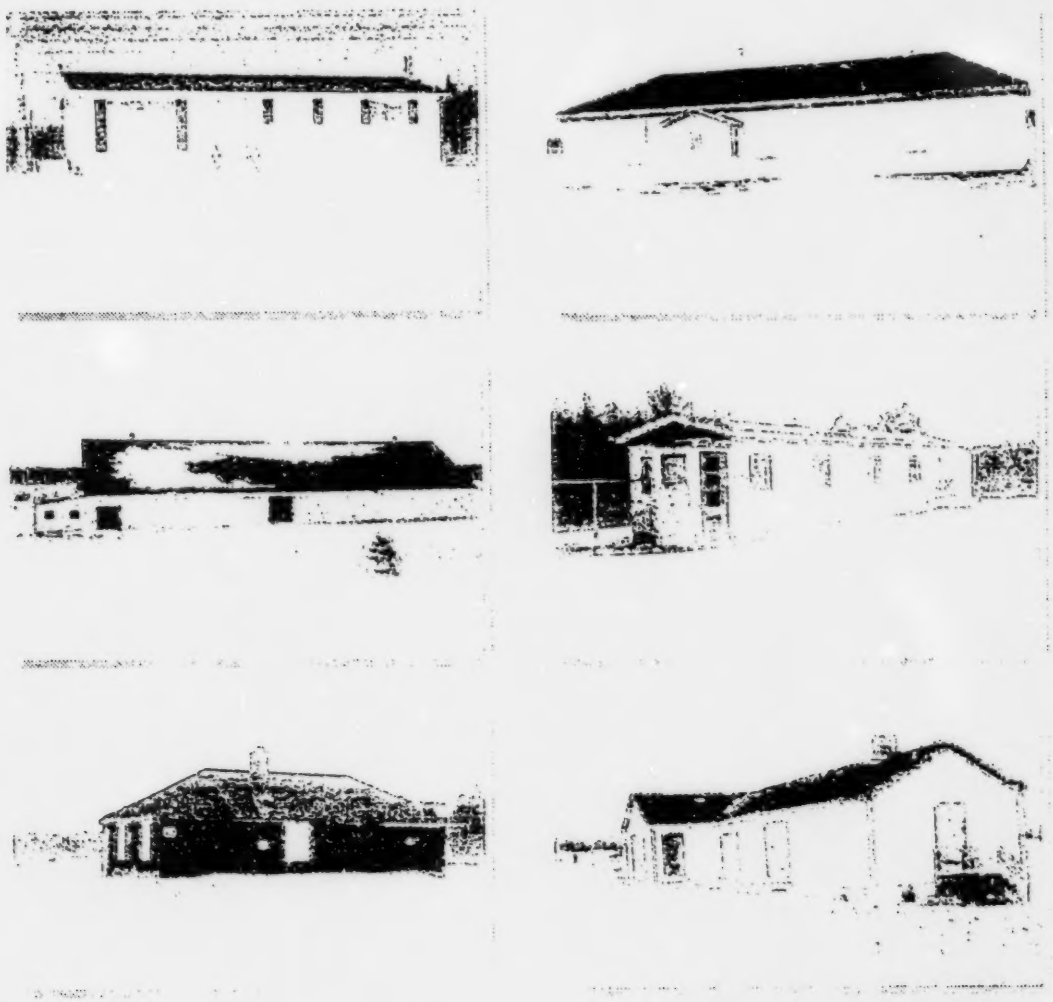

Le territoire du champ de tir comporte deux routes principales. Situées de chaque côté de la Grande rivière Tracadie, ces routes ont une orientation est/ouest et totalisent approximativement 30,5 km de longueur. Depuis la fin des exercices militaires, peu d'entretien n'a été apporté au réseau. Les opérations forestières qui ont eu lieu ces dernières années, ont laissé le réseau en fort mauvaises conditions. L'amélioration du réseau en fonction des normes environnementales actuelles va demander beaucoup d'investissements.

PARTIE B

RECOMMANDATIONS DES INTERVENANTS

Le Comité a tenu une série d'audiences publiques dans différentes communautés attenantes au champ de tir. Cette consultation a permis aux divers intervenants d'exprimer leurs attentes et leurs recommandations sur le développement de ce territoire et de ses ressources.

Ces audiences ont fait ressortir un certain nombre de consensus, qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- La mise en valeur des ressources du champ de tir doit accroître l'activité économique de la région par la création d'emplois stables.
- Les autorités gouvernementales ont la responsabilité de compenser la région pour les pertes sociales et économiques causées par cinquante ans d'exclusion.
- La planification et la mise en valeur des ressources et du territoire doivent intégrer les attentes de la population et les besoins des différents utilisateurs.
- La gestion du territoire et de ses ressources doit être décentralisée et favoriser l'implantation d'un processus décisionnel adapté aux aspirations, aux valeurs et aux besoins économiques de la région.
- La mise en valeur des ressources du champ de tir doit assurer la protection de l'environnement.

RECOMMANDATIONS

Le Comité a reçu au-delà de deux cents recommandations. Celles-ci ont été regroupées sous les thèmes suivants.

L'accès au territoire

Le droit d'accès au territoire de l'ancien champ de tir a été soulevé par plusieurs intervenants. Bien que le principe soit clairement accepté, les formes que pourrait prendre ce droit d'accès sont très variées. Les recommandations suivantes ont été reçues :

- Que les terres soient restituées aux expropriés, leurs héritiers ou tout au moins que ceux-ci aient la priorité dans l'attribution de baux d'exploitation.
- Que la population des communautés attenantes ait droit d'accès aux secteurs non concédés à bail, pour le ramassage de bois de chauffage, la cueillette des bleuets et à l'ensemble du territoire pour la chasse, la pêche et autres activités de loisirs.
- Qu'un accès contrôlé soit permis à l'ensemble du territoire.
- Que le droit d'accès soit limité et respecte les privilèges et les obligations rattachés aux licences forestières ou aux baux d'exploitation.
- Que le public ait un accès libre à la rivière pour des fins récréatives et sportives et qu'aucun bail ne soit cédé sur la rivière.

Les compensations

Les intervenants estiment que les gouvernements fédéral et provincial ont une responsabilité morale vis-à-vis la population. Ils sont d'avis que la région doit être compensée pour cinquante ans d'utilisation militaire de ce territoire. Deux formes de compensation font l'objet de recommandations :

- Que les terres soient restituées aux expropriés ou leurs héritiers, ou que ceux-ci aient priorité dans l'embauche et l'attribution de baux d'exploitation.
- Que les autorités gouvernementales investissent dans la mise en place d'infrastructures et de programmes de mise en valeur des ressources.

Le territoire

Bien que le mandat du Comité se limitait au territoire de l'ancien champ de tir, quelques intervenants recommandent de modifier la délimitation du territoire. Ils fondent leurs arguments sur :

- le potentiel récréotouristique de la Grande rivière Tracadie ;
- les potentiels agricole et forestier de ces terres ;
- la nécessité de protéger l'environnement, les ressources archéologiques et halieutiques de l'ensemble du bassin hydrographique de la Grande rivière Tracadie.

Deux options sont proposées :

- Inclure le territoire visé par le projet d'agrandissement de 1990.
- Inclure l'ensemble des terres de la Couronne situées à l'ouest du champ de tir.

La planification

Les représentants de communautés attenantes, du secteur des loisirs et du tourisme, des municipalités ainsi que des producteurs forestiers et agricoles insistent sur la nécessité d'aborder la mise en valeur du territoire et des ressources de l'ancien champ de tir de façon structurée. Ils recommandent :

- La mise en place de deux niveaux de planification.
  Le premier étant un plan d'aménagement global dans lequel serait défini :
  - les grands principes d'utilisation des terres ;
  - les zones qui seront réservées pour des activités précises ;
  - les méthodes et la structure de gestion ;
  - les responsabilités des représentants des secteurs publics et gouvernementaux appelés à participer à la mise en œuvre et à la gestion du territoire et de ses ressources.

Le second consisterait en l'élaboration de plans détaillés de mise en valeur et d'aménagement des ressources forestières, agricoles, récréotouristiques et archéologiques du territoire.

- De confier au ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, la responsabilité d'approuver ces plans.
- D'effectuer des études sur :
  - les ressources halieutiques et leurs habitats ;
  - les impacts du lien des deux rivières sur la Grande rivière Tracadie et sur la pêche sportive ;
  - les impacts de l'exploitation forestière et agricole sur l'environnement et les écosystèmes ;
  - les sites archéologiques.

La gestion

Les principes de gestion durable se dégagent clairement dans les mémoires présentés. L'ensemble des intervenants recommandent :

- Que le processus de mise en valeur du territoire et des ressources du champ de tir :
  - implique les communautés et les organismes locaux ;
  - prenne en considération les attentes et les besoins de la population ;
  - privilégie l'exploitation rationnelle des ressources par des entreprises locales ;
  - contribue à l'économie de la région par la création d'emplois stables et diversifiés ;
  - permette l'implication de la communauté autochtone ;
  - assure la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.
- Qu'on établisse un partenariat responsable de la gestion et de la mise en valeur des ressources et du territoire.
- Que la gestion des infrastructures communes demeure la responsabilité du gouvernement, celui-ci tirant des redevances de ses concessions.

Le concept de gestion

Le concept de gestion du territoire et des activités de mise en valeur des ressources a aussi fait l'objet de recommandations. Cinq différentes structures sont proposées.

- Le Forest Ecosystem Design (Popple Depot).
- La forêt modèle.
- Une commission administrative.
- Une commission de gestion.
- Un comité de gestion.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES

La foresterie

La mise en valeur des ressources forestières de l'ancien champ de tir a été soulevée par la presque totalité des intervenants. Bien que le principe soit clairement accepté, les formes que pourrait prendre l'aménagement forestier sont très variées. L'ensemble des intervenants s'entendent cependant sur les recommandations suivantes :

- Que la coupe soit faite par des compagnies locales avec des bûcherons.
- Que les machineries forestières soient interdites sur le champ de tir.
- Que la ressource de résineux destinée au bois de sciage et de construction du champ de tir soit disponible aux scieries locales.
- Que les communautés autochtones puissent participer à l'exploitation de la ressource.

Les intervenants de ce secteur recommandent deux modes de gestion des activités forestières :

- Le système de licences avec sous-traitance.
- L'établissement de partenariats de gestion à utilisations multiples.

Trois différents concepts d'aménagement forestier sont recommandés :

- La Loi sur la gestion forestière du Nouveau-Brunswick.
- Le Forest Ecosystem Design.
- Le concept de forêt modèle.

Autres recommandations des intervenants du secteur forestier :

- Que les secteurs peuplés de bois franc soient d'abord gérés comme ressource en bois de chauffage destiné aux communautés locales.
- Que le corridor (1200 ha) de la Grande rivière Tracadie soit protégé contre toute activité forestière commerciale et utilisé uniquement pour des activités qui n'entraîneront aucun impact négatif.
- Que des allocations individuelles de 200 cordes de bois soient accordées.

L'agriculture

Le développement du potentiel agricole de l'ancien champ de tir soulève beaucoup d'intérêt. Le principe est généralement bien accepté mais l'amplitude et la forme que devrait prendre son développement font l'objet d'opinions variées. Les intervenants recommandent :

- Que le potentiel du terrain, les données économiques et le potentiel de production forestière soient les critères d'attribution des terres pour la culture du bleuet.

- Que des baux soient alloués pour une superficie de 100 acres.
- Que ces terrains soient disponibles aux gens des localités attenantes, par tirage au sort.
- Que l'on favorise la création de petites entreprises pour le développement des bleuetières.
- Que l'on regarde aux possibilités d'utiliser les secteurs plus fertiles à d'autres productions agricoles.
- Que l'on respecte les normes environnementales que requiert la mise en production de bleuetières.
- Que les terres à bleuets ne soient pas louées à des grandes compagnies afin d'éviter la mécanisation de l'exploitation, au détriment des emplois.
- Que la culture du bleuet se fasse sur une plus petite échelle ; d'éviter que 33% du territoire soit consacré à cette culture.

Le récréotourime

Le principe de la création d'un «secteur de loisirs/espaces oùverts » le long de la Grande rivière Tracadie fait l'unanimité chez l'ensemble des intervenants. Le développement du potentiel récréotouristique du champ de tir a fait l'objet des recommandations suivantes :

- Que le corridor de la Grande rivière Tracadie soit réservé uniquement au développement récréatif et touristique. Cette zone pourrait :
  - être aménagée de sentiers pour l'observation de la faune et de la flore, l'interprétation archéologique, l'exercice ou la détente ;
  - avoir des accès à la rivière pour en faciliter la surveillance ;
  - être développée en un grand centre plein air axé sur le tourisme qui inclurait des sites de camping, des pourvoiries, des sites historiques, des sentiers de motoneiges, des activités nautiques, etc. ;
  - servir de classe laboratoire pour l'enseignement ou encore de laboratoire de recherche en sciences naturelles ;
  - être intégrée au grand concept du «lien des deux rivières ».
- Que l'on établisse une zone de protection sur tout le parcours de la rivière situé sur les terres de la Couronne à l'ouest du camp (1ou 2 km de largeur).
- Que des zones protégées soit créées sur les terrains qu'occupe le Club de ski fond le Gailuron et qu'un centre d'activités récréotouristiques y soit développé.

En ce qui a trait à la gestion des activités récréotouristiques, les intervenants recommandent :

- L'établissement d'une commission formée de représentants de groupes locaux intéressés par le développement du territoire. Par exemple : les municipalités, les ministères concernés, les associations récréatives, touristiques, agricoles, forestières et autres.
- L'établissement d'un comité de gestion formé de fonctionnaires, de représentants de la population et de représentants de promoteurs de projets. Le comité de gestion serait rattaché à un ministère mais disposerait de son propre personnel (un peu comme le VHA ou l'ACM).
- Une corporation de développement récréatif et touristique avec le mandat de planifier et d'élaborer des projets spécifiques relatifs au récréotourisme dans la «zone naturelle ».

Projets spécifiques

Quelques intervenants ont soumis des projets spécifiques qui impliquaient l'attribution de baux ou de droits d'exploitation. En voici la liste :

- Club de ski fond le Gailuron : un centre plein air.
- M. Gérald Brideau : l'expansion de sa bleuetière.
- Club chasse et pêche de la Grande rivière Tracadie : un champ de tir aux pigeons d'argile.
- M. Réginald Blanchard et M. Émilio St.-Cœur : un centre plein air, projet western.
- Club de ski de fond le Sureau Blanc Inc. : de nouvelles pistes de ski de fond.
- Scierie Chaleur : une scierie de produits à valeur ajoutée.
- M. Magella Roy : un verger.

PARTIE C

PRINCIPES DE GESTION DURABLE

La gestion durable du territoire et de ses ressources suppose :

- Que l'on adopte des approches de gestion et d'aménagement qui permettent d'exploiter les différentes ressources en fonction de leur conservation, du maintien de la diversité et de la préservation des processus naturels, dans un souci constant de les utiliser de façon économique.
- Que l'on reconnaisse que le territoire procure à la population, aux individus et aux entreprises un large éventail d'avantages sociaux, environnementaux et économiques que l'on doit s'efforcer de maintenir et même d'accroître.

Le champ de tir de Tracadie doit pouvoir continuer à jouer son rôle sur le plan écologique. Sa mise en valeur doit être gérée avec précaution afin de préserver sa diversité biologique. Sa gestion doit également impliquer la collectivité dans les décisions relatives à l'exploitation des ressources. La production de biens et de services doit se faire de façon intégrée. Les retombées socioéconomiques de l'exploitation du territoire doivent accroître le mieux-être des communautés en général.

Cette exploitation doit s'adapter aux nouvelles conditions des marchés. Un nombre croissant de consommateurs demandent des produits qui rencontrent des critères environnementaux. Les entreprises exploitant les ressources de l'ancien champ devront démontrer que leurs produits et leurs techniques d'exploitation respectent le concept de développement durable.

Les droits des autochtones relatifs à l'exploitation des terres de la Couronne et les récentes ententes conclues avec ceux-ci doivent également faire partie du processus de gestion du champ de tir. Plusieurs des demandes des communautés autochtone et non autochtone s'apparentent dans ce sens qu'elles visent l'amélioration des conditions de vie. La mise en valeur du territoire et des ressources de l'ancien champ de tir de Tracadie offre l'opportunité de satisfaire, non seulement à ces demandes, mais aussi de favoriser un rapprochement entre les différentes communautés.

Les principes de mise en valeur de l'ancien champ de tir de Tracadie doivent permettre une gestion du territoire et de ses ressources :

- pour et par les gens,
- pour la biodiversité du milieu naturel,
- pour les ressources et l'économie.

L'enjeu est d'intégrer le concept de développement durable au modèle de gestion du territoire et des ressources de l'ancien champ de tir.

LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

Dans l'optique du développement durable du champ de tir de Tracadie, les communautés et les personnes dont le bien-être et la prospérité en dépendent doivent participer à sa mise en valeur et à sa gestion. Les retombées socioéconomiques doivent être optimisées au profit de la population en général.

Gérer le territoire pour et par les gens

La diminution des emplois en milieu rural se poursuit, notamment à cause de l'épuisement des ressources et de la mécanisation. Les intervenants locaux misent sur les ressources des terres publiques locales pour assurer le développement. Ils demandent que les revenus générés par l'exploitation des ressources, soient partagés plus équitablement. Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir que l'utilisation de ces terres soit réorientée de manière à réduire la mécanisation.

La gestion sectorielle centralisée et souvent mal intégrée des ressources des terres publiques a amené les communautés à revendiquer une participation accrue dans la gestion de ces territoires et de leurs ressources. La place très importante réservée aux grandes entreprises, responsables à la fois de la production et de la transformation, inquiète les intervenants locaux. Ils veulent partager leur vision du développement et obtenir l'assurance que l'on tiendra compte de leurs valeurs et de leurs besoins dans les choix de développement.

Objectifs globaux

- Optimiser les retombées socioéconomiques des ressources des terres du champ de tir au profit de la population en général et des communautés autochtone et non autochtone.
- Impliquer davantage les communautés et les personnes dont le bien-être et la prospérité dépendent de la mise en valeur des terres du champ de tir dans le processus de gestion et d'exploitation des ressources.

Objectifs spécifiques

- Permettre aux communautés de bénéficier des retombées de la mise en valeur des ressources du champ de tir.
- Prendre en considération les valeurs, les besoins et les activités des communautés dans les choix de développement.
- Combler les attentes sociales, en tenant compte des valeurs commerciales et non commerciales des terres publiques.
- Mobiliser les communautés autour de projets d'aménagement du champ de tir.
- Être transparent et favoriser la participation des gens.

Gérer le territoire en fonction de la biodiversité du milieu naturel

La biodiversité du territoire du champ de tir de Tracadie doit être sauvegardée et les fonctions écologiques des écosystèmes doivent être préservées.

Divers groupes ont souligné l'importance qu'ils accordent à la dimension «écologique» du territoire, notamment pour le maintien de leur qualité de vie. La protection des espèces et des écosystèmes, l'utilisation durable des ressources et des pratiques d'aménagement saines comptent parmi les revendications les plus fréquentes. Les exigences commerciales et environnementales vont de plus en plus dans le sens d'une exploitation écologique des ressources. Les entreprises qui veulent conserver ou accroître leur production auront intérêt à adopter un mode de gestion respectueux de l'environnement, axé sur l'aménagement durable des ressources.

Objectif global

- Gérer l'exploitation du champ de tir en sauvegardant les fonctions écologiques des écosystèmes.

Objectifs spécifiques

- Préserver les fonctions écologiques du champ de tir.
- Protéger les écosystèmes (en particulier les écosystèmes exceptionnels), les espèces représentatives ou fragiles et en particulier les espèces en situation précaire.
- Promouvoir une exploitation écologique des ressources.

Gérer le territoire en fonction des ressources et de l'économie

L'érosion du nombre d'emplois liés à la transformation des matières premières frappe de façon particulière la Péninsule acadienne où ces industries ont toujours été le moteur de l'activité économique. Malgré la présence d'entreprises concurrentielles, la situation de la région se détériore, les travailleurs spécialisés quittent, le dynamisme régional est miné et les communautés s'appauvrissent. La mise en valeur des ressources de l'ancien champ de tir de Tracadie présente une opportunité unique de diversifier l'économie de la région.

L'utilisation de l'ancien champ de tir à des fins forestières et agricoles se présente déjà comme une importante source d'emplois directs et indirects. La récolte des arbres et l'aménagement de bleuetières auront cependant un impact majeur sur l'environnement que l'on se devra de protéger. Par contre, les besoins liés à la protection de l'environnement entraîneront une diminution notable des superficies vouées à la production forestière ou agricole.

Le paysage, l'eau, la faune et la végétation constituent des atouts essentiels pour des activités de plein air. Les activités récréotouristiques peuvent créer de nombreux emplois et elles présentent un potentiel de développement intéressant. La faune génère aussi de nombreuses activités, telles la pêche, la chasse ou le piégeage. Également la récolte de plantes (huiles essentielles, champignons, etc.) pourrait générer de nouveaux emplois.

La gestion du territoire doit se traduire dans une planification harmonieuse des activités forestières, agricoles et récréotouristiques en accord avec les populations concernées, y compris les autochtones. Une gestion intégrée des activités est essentielle pour optimiser la mise en valeur du territoire et actualiser pleinement son potentiel en terme de création d'emplois.

Objectif global

- Favoriser la prospérité économique et la création d'emplois par la mise en valeur et l'utilisation optimale de l'ensemble des ressources du territoire.

Objectifs spécifiques

- Développer et diversifier les entreprises qui mettent en valeur et utilisent les diverses ressources du territoire.
- Minimiser la mécanisation des opérations d'exploitation des ressources.
- Consolider la base économique des communautés, notamment par l'utilisation et la mise en valeur optimale des ressources et par le maintien et la diversification des activités génératrices d'emplois.
- Développer des méthodes d'aménagement qui favorisent l'utilisation et la mise en valeur optimale du territoire.
- Adapter les modes et les systèmes de gestion pour répondre aux règles et aux exigences du développement durable.

La gestion durable des terres de l'ancien champ de tir

Le développement durable repose à la fois sur la préservation de l'environnement, le développement économique et l'amélioration du bien-être des personnes. Pour qu'il devienne réalité, on devra mettre en valeur et utiliser, de façon optimale l'ensemble des ressources de l'ancien champ de tir. Ceci implique une même définition de la gestion durable de la part des différents intervenants ainsi que la mise en place de moyens concrets de développement et d'évaluation des résultats.

Pour que le développement de ce territoire entraîne une amélioration de la qualité de vie des citoyens, ceux-ci devront être impliqués aux diverses étapes de gestion afin que les décisions et les interventions répondent à leurs attentes. Il faudra donc développer une culture de travail en commun, tant dans les organisations publiques que privées, tant chez les spécialistes de la mise en valeur des ressources qu'au sein de la population en général.

Objectif global

- Développer une vision globale de l'ancien champ de tir de Tracadie et des moyens requis pour gérer le territoire de façon durable, particulièrement les moyens financiers.

Objectifs spécifiques

- Favoriser le développement d'une vision globale du territoire et des ressources de l'ancien champ de tir, fondée sur des préoccupations environnementales, sociales et économiques, globales et à long terme.
- Renforcer la participation des gouvernements dans l'implantation de modes de gestion intégrée des ressources du territoire.
- Réunir les conditions ainsi que les ressources, financières et autres, nécessaires à la gestion durable du territoire.
- Accroître les efforts de recherche et de développement, particulièrement dans les domaines de valeur ajoutée.
- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour adapter la gestion des ressources et pour évaluer les progrès accomplis.
- Favoriser l'accès et l'échange des données nécessaires à la réalisation des objectifs.

LES CONCEPTS DE GESTION CONSIDÉRÉS

Le Forest Ecosystem Design

Le Forest Ecosystem Design se veut un mode de gestion multiressources / multiusages du territoire forestier qui vise à favoriser la participation des différents utilisateurs des ressources forestières à la gestion et à la mise en valeur intégrée du milieu forestier.

Le Forest Ecosystem Design c'est :

- un partenariat entre différents intervenants ;
- un modèle régional d'aménagement forestier durable ;
- la promotion de pratiques écologiques d'aménagement forestier ;
- la prise en commun des décisions les plus aptes à assurer un aménagement forestier durable intégrant des objectifs sociaux, environnementaux et économiques ;
- un forum où se développent des solutions pratiques aux besoins locaux.

Les objectifs généraux du Forest Ecosystem Design sont :

- d'assurer la santé des écosystèmes ;
- de satisfaire les besoins et les objectifs des utilisateurs ;
- de satisfaire les objectifs sociaux, environnementaux et économiques de la communauté ;
- d'assurer le maintien de l'esthétique du milieu forestier.

Les forêts modèles

Le programme de forêts modèles vise à trouver un équilibre entre les utilisations actuelles des forêts et les besoins des générations de demain. Administré par le Service canadien des forêts, le programme repose sur le principe que chaque forêt modèle constitue en quelque sorte un laboratoire où divers partenaires, épousant des valeurs forestières diverses, déploient des efforts collectifs visant à concrétiser l'aménagement forestier durable.

Une forêt modèle c'est :

- un partenariat entre différents intervenants ;
- un modèle grande échelle d'aménagement forestier durable ;
- une lieu pour la promotion de pratiques écologiques d'aménagement forestier ;
- un partenariat axé sur un consensus basé sur la prise de décisions en commun pour assurer un aménagement forestier durable intégrant des objectifs sociaux, environnementaux et économiques ;
- un lieu de développement de solutions pratiques qui répondent aux besoins locaux ;
- un endroit où les collectivités et leurs connaissances traditionnelles jouent un rôle dans la gestion forestière.

Les objectifs du programme de forêts modèles sont :

- de favoriser l'élaboration de méthodes d'aménagement forestier qui font la démonstration de l'application pratique des concepts de la gestion durable des forêts ;
- d'établir des indicateurs de gestion durable des forêts permettant de mesurer les buts et les objectifs des forêts modèles ;
- d'inciter les participants et les associations du programme à travailler en réseau ;
- d'encourager chaque groupement à tenir compte d'une vaste gamme de valeurs forestières dans leurs activités.

La forêt habitée

Le concept de la forêt habitée se veut un nouveau mode de gestion visant à favoriser la participation des populations à la gestion et à la mise en valeur intégrée des ressources du milieu forestier en zones habitées. Son objectif général est d'accroître l'activité économique et de promouvoir le développement durable des régions.

Le concept de la forêt habitée peut être défini comme un nouveau mode de gestion qui permet aux communautés locales :

- d'avoir de véritables pouvoirs de gestion et d'intervention dans la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier de la zone habitée ;
- d'initier des activités socioéconomiques supplémentaires et durables ;
- de bénéficier de la valeur ajoutée des forêts qu'elles auront contribué à développer.

La mise en œuvre du concept de forêt habitée poursuit les orientations générales suivantes :

- Accroître la participation des communautés aux activités de gestion et de mise en valeur intégrée des terres et des ressources.
- Accroître le développement économique régional en misant sur les potentiels du territoire.
- Encourager le regroupement et la concertation des intervenants locaux ayant le désir de s'engager dans la mise en valeur des ressources.
- Développer des formules d'association qui conviennent aux différents promoteurs et qui favorisent le partage des responsabilités, des bénéfices, des frais à engager et des risques.
- Créer une source de financement pour les projets qui visent à restaurer les potentiels de production et à accroître la production des ressources du territoire en distribuant une partie des redevances perçues pour l'utilisation des ressources sur les terres publiques.

PARTIE D

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Compte tenu des objectifs de gestion durable retenus et considérant les besoins et les attentes exprimés par les intervenants et les représentants des communautés locales, le Comité de députés provinciaux du champ de tir de Tracadie propose au ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie de gérer le territoire et les ressources du champ de tir selon des principes de gestion durable énoncés.

Il demande donc au ministère d'adopter des approches de gestion et d'aménagement du champ de tir qui permettront d'exploiter, de façon économique, les différentes ressources en fonction de leur conservation, du maintien de la diversité et de la préservation des processus naturels.

Le Comité insiste également sur l'importance de reconnaître que l'utilisation militaire du territoire du champ de tir a privé la population, les individus et les entreprises locales d'un large éventail d'avantages économiques, sociaux et environnementaux que l'on doit maintenant s'efforcer de rétablir et même d'accroître.

En conséquence, le Comité de députés provinciaux du champ de tir de Tracadie fait les recommandations suivantes :

Recommandation 1

- Que le territoire de l'ancien champ de tir soit gérer selon les prescriptions de la Loi sur les terres de la Couronne et qu'il reste ouvert à l'exploration, à la prospection et au jalonnement.

Recommandation 2

- Que la mise en valeur des ressources et du territoire de l'ancien champ de tir se fasse selon le concept de gestion « Forest Ecosystem Design » utilisé pour la mise en œuvre du projet du « Popple Depot ».

Recommandation 3

- Que l'accès du public au territoire de l'ancien champ de tir soit permis selon les dispositions de la Loi sur les terres de la Couronne et en respect avec les licences, ententes de gestion ou baux de location consentis par la Couronne.

Recommandation 4

- Que le gouvernement provincial négocie avec le gouvernement fédéral, une entente cadre pour la mise en valeur des ressources forestières, agricoles, archéologiques et récréotouristiques que comporte le champ de tir.

Recommandation 5

- Que des inventaires soient conduits pour documenter :
  - les sites archéologiques,
  - la faune et la flore des versants des rivières et des ruisseaux du champ de tir,
  - l'état des stocks de poissons des rivières et principaux tributaires du champ de tir.

  Ces inventaires devront servir à préciser les mesures à prendre pour assurer la protection et la préservation des sites archéologiques, des habitats et s'il y a lieu des mesures à prendre pour améliorer les stocks de poissons.

Recommandation 6

- Que l'on établisse le long de la Grande rivière Tracadie et de la rivière Portage des zones d'aménagement intégré d'au moins 600 m.

  Bien que l'établissement de ces zones ait pour but le rétablissement et la préservation du paysage forestier, elles pourront faire place à la pratique d'activités de plein air et de récréotourisme et, dans le cadre de plans d'aménagement détaillés, à certaines activités d'exploitation forestière.

  Une fois les inventaires complétés, des mesures de protections détaillées devront être adoptées en fonction du niveau de protection que requiert la préservation des sites archéologiques, des habitats et des stocks.

  Ces zones devront cependant être exclues des terres pouvant être attribuées pour la production agricole et aucune activité agricole ne devra y être autorisée.

Recommandation 7

- Que l'on établisse le long de la Grande rivière Tracadie une zone verte s'étendant jusqu'à 10m au-delà du sommet des versants de la vallée.

  Bien que l'établissement de cette zone ait pour but la préservation de l'environnement naturel, elle pourra, dans le cadre de plans d'aménagement détaillés, faire place à la pratique d'activités de plein air, d'interprétation de l'environnement et de récréotourisme.

  Une fois les inventaires complétés, des mesures de protections détaillées devront être adoptées en fonction du niveau de protection que requiert la préservation des sites archéologiques, des habitats et des stocks.

Recommandation 8

- Que l'on établisse le long des tributaires de la Grande rivière Tracadie, de la rivière Portage, de la Petite rivière Tracadie et de la rivière Tabusintac situées à l'intérieur des limites de l'ancien champ de tir des zones tampons d'au moins 30 m.
  Une fois les inventaires complétés, les dimensions de ces zones pourront être modifiées en fonction du niveau de protection que requiert la préservation des sites archéologiques, des habitats et des stocks.

Recommandation 9

- Que l'on mette sur pied un comité responsable de la supervision des processus de planification, d'aménagement, de mise en valeur et de gestion des ressources et des terres de l'ancien champ de tir. Le comité devra disposer d'un budget et d'un employé responsable de la coordination, de la documentation et de la gestion du comité.
  Le comité devra inclure des représentants :
  - du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie,
  - du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural,
  - du ministère du Développement économique, de la Culture et du Tourisme,
  - du ministère de l'Environnement,
  - des intervenants du secteur forestier,
  - des intervenants du secteur agricole,
  - des intervenants du secteur récréotouristique.

  Afin d'assurer une participation active des communautés locales au développement des ressources et des terres du champ de tir, le comité devra également inclure des représentants :
  - de la Première nation de Burnt Church,
  - des districts de services locaux attenants au champ de tir,
  - des municipalités attenantes au champ de tir.

Recommandation 10

- Que le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie établisse une formule de partage équitable des frais associés :
  - au fonctionnement du comité,
  - à la construction, à l'utilisation et à l'entretien des routes et chemins principaux,
  - aux autres services communs.

  Cette formule devra être incluse dans les ententes, les licences ou les baux de location.

Recommandation 11

- Que le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie élabore une politique et des normes minimales d'exploitation et d'aménagement des sites d'agrégats identifiés.

Recommandation 12

- Que le gouvernement provincial conclut avec la Première nation de Burnt Church une entente cadre pour la gestion et la mise en valeur des sites archéologiques que comporte le champ de tir. Cette entente devra donner priorité à la protection et la préservation des sites archéologiques présents sur le champ de tir.

Recommandation 13

- Que le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie conclut une entente avec une entreprise forestière pour l'inclusion du territoire du champ de tir à une licence existante en vue de l'aménagement et de l'exploitation des ressources forestières.
  Outre les conditions habituellement incluses dans les ententes d'aménagement et d'exploitation des ressources forestières, l'entente devra comprendre les exigences suivantes :
  - l'aménagement et l'exploitation des terres devra préserver les infrastructures et aménagements récréatifs existants ;
  - tous les travaux de coupe devront être effectués manuellement ;
  - les ressources en résineux destinées au bois de sciage et de construction devront être attribuées en priorité aux scieries locales ;
  - 5% du volume annuel de coupe de bois sur le champ de tir devra être réservé pour la Première nation de Burnt Church.

Recommandation 14

- Que les terres déboisées et celles ne présentant que peu de potentiel forestier soient transférées au ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural pour leur développement en culture de petits fruits.

Recommandation 15

- Que le ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural élabore une politique d'attribution de baux pour les terres qui lui auront été cédées pour la culture de petits fruits. Cette politique devra s'articuler autour des principes suivants :
  - l'aménagement des terres devra préserver les infrastructures et aménagements récréatifs existants ;
  - les terres devront être loties en lots de 40,5 ha (100 acres) maximum ;
  - chaque lot devra faire l'objet d'un plan d'aménagement détaillé ;
  - l'attribution des lots ne devra se faire que suite à un appel d'offres,
  - les soumissions devront démontrer les connaissances, les capacités techniques et financières du soumissionnaire ;
  - l'attribution des baux se fera par tirage au sort ;
  - un maximum de 10 % des lots devront être réservés au ministère des Ressources humaines, pour leur attribution à des bénéficiaires de l'aide au revenu ;
  - un maximum de 5% des lots devront être réservés pour les membres de la Première nation de Burnt Church.

Recommandation 16

- Que le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, en collaboration avec le ministère du Développement économique et du Tourisme, consulte les études existantes et identifie, avant le début de la dernière phase des travaux de décontamination, les sites qui sont propices à l'aménagement d'infrastructures et d'activités récréotouristiques.

Recommandation 17

- Que le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie élabore une politique d'attribution de baux pour la mise sur pied d'activités et l'aménagement d'infrastructures récréotouristiques sur les sites identifiés. Cette politique devra s'articuler autour des principes suivants :
  - l'attribution des lots ne devra se faire que suite à un appel d'offres ;
  - les soumissions devront démontrer les connaissances, les capacités techniques et financières du soumissionnaire.

Recommandation 18

- Que le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie prenne les actions suivantes avant d'amorcer l'aménagement du territoire et l'exploitation des ressources :
  - concerter les ministères et les organismes concernés ;
  - élaborer un plan d'aménagement du territoire et de ses ressources ;
  - établir un modèle de gestion communautaire du territoire et de ses ressources ;
  - tenir des consultations publiques sur le plan d'aménagement et le modèle de gestion communautaire proposés ;
  - adapter le plan d'aménagement et le modèle de gestion du territoire et des ressources de l'ancien champ de tir de Tracadie aux résultats des consultations publiques ;
  - élaborer les normes d'aménagement, d'exploitation des ressources et les directives de gestion communautaire du territoire et de ses ressources.

LISTE DES INTERVENANTS

Audiences publiques de Haut-Rivière du Portage

- District de services locaux de Brantville
- M. Donald Thomas
- la Chambre de commerce de Rivière du Portage
- le Syndicat Forestier du Nord
- le Club de ski de fond le Gailuron

Audiences publiques d'Allardville

- Coopérative des travailleurs forestiers Acadie-Bathurst
- Table de concertation des représentants de producteurs de bleuets sauvages de la région nord du Nouveau-Brunswick.
- M. Alex Richardson

Audiences publiques de Tracadie-Sheila

- Corporation de développement des deux rivières Tracadie Inc.
- Ville de Tracadie-Sheila
- Club chasse et pêche de la Grande rivière Tracadie
- M. Émilio St-Coeur
- Association des gens d'affaires de Tracadie-Sheila
- Delco Forest Products
- Repap NB
- Moulin McGraw
- M. Jean-Paul Basque

Audiences publiques de Saint-Isidore

- Village de St.-Isidore/Corporation industrielle et commerciale de St-Isidore
- Scierie Chaleur
- Forum des maires
- Gérard Arseneau
- Magella Roy
- Coopérative des travailleurs forestiers Acadie-Bathurst

Audience privée

- Première nation de Burnt Church

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Tom Murray et Julie Singleton, **Popple Depot Forest Ecosystem Design.** janvier 1996. 59 p.

Québec, Groupe de travail interministériel sur la forêt habitée, **La gestion des ressources du milieu forestier habité.** Juin 1996. 37 p.

Les consultants BPR, **Étude exploratoire Utilisations complémentaires pour la Forêt modèle du Bas Saint-Laurent.** 81 p.

Québec, Ministère des Ressources naturelles, **Consultation relative à la forêt habitée.** 1996. 20 p.

Canada, Conseil canadien des ministres des forêts, **Stratégie nationale sur les forêts 1998 - 2003.** Mai 1998. 54p.

Anonyme, **L'industrie du bleuet au Nord-est du Nouveau-Brunswick.** janvier 1999. 14p.

Dillon Consulting Limited, **Tracadie Range, New Brunswick Unexploded Ordonance Survey and Clearance Plan Stage I/II Report. Volume I- Technical Report.** février 1997. 8p.

Maritime Resource Management Services, **Ecological Land Classification.** 1981. 138p.

Nouveau-Brunswick, Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, **Manuel d'exploitation forestière des terres de la Couronne.** (mai 1994). 96 p.

Nouveau-Brunswick, Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, Agriculture et Agro-alimentaire Canada, **Les sols forestiers du Nouveau-Brunswick.** 1995. 44p.

Daniel Arbour & Associés, **Rapport final Baie de Tracadie Plan stratégique de développement récréo-touristique.** Septembre 1991

Québec, Coalition urgence rurale, **Tournée sur la forêt et la multiressource Document d'accompagnement.** octobre 1996. 19p.

Québec, Solidarité rurale du Québec, **Avis pour une politique gouvernementale de développement rural.** janvier 1999. 32p.

Québec, Congrès de l'UMRCQ, **La forêt un enjeu pour le Québec des régions.** Septembre 1994. 37 p.